

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 mars 2026,

Le deux mars deux mille vingt six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 23 février 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 3
Élus présents : 22	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MAENNER, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Pierre SCHNEIDER, Marie Laure KOESSLER, Rémi REUTHER, Bernard WEBER, Brigitte SCHLEIFER, Mario VOELKEL, Laurent REYMANN, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Philippe DECOUR, Daniel MAENNER, Isabelle DURINGER, Solange WOLFF MINTSA, Annabella PINTO, Jérôme FLAGEY, Olivier MULLER, François CHABAS, Odile NGO YANGA.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Myriam JOACHIM a donné procuration à Bernard WEBER
Nadia THOMAS a donné procuration à Rémi REUTHER
Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN
Virginie JACQUEMIN a donné procuration à Alain JANSEN

Absent(s) sans donner de mandat :

Sabin MUNTEAN, Fanny GOURDIN, Julien MASSON.

11/2026 – EMS - Cession à titre gratuit de parcelles de voirie communales au profit de l'Eurométropole de Strasbourg

L'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que : « *La métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :*

- ↳ *création, aménagement et entretien de voirie*
- ↳ *parcs et aires de stationnement*
- ↳ *création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires (...) ».*

Un travail foncier approfondi a permis d'établir une liste de parcelles restées inscrites au Livre Foncier au nom de la commune de Souffelweyersheim mais relevant de la compétence de l'Eurométropole en matière de voirie.

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-5 du CGCT, il est proposé au Conseil d'approuver la cession des emprises foncières concernées sans paiement de prix.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L5215-28, L.5217-1, L.5217-2, L.5217-4 et L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles sur proposition de la Commission plénière.

après en avoir délibéré,

APPROUVE

- **le transfert de propriété de la commune de Souffelweyersheim à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de l'Eurométropole des parcelles suivantes relevant de sa compétence en matière de voirie :**

Commune de SOUFFELWEYERSHEIM

Section	Numéro de parcelle	Adresse	Surface (ares)	Observations
3	(3)/97	RUE DU MOULIN	61,87	Issue de la division de la parcelle section 3 n°(A)/97 de 572,38 ares, elle-même issue de la réunion des parcelles section 3 n°122, n°223/124, n°231/125, n°232/125, n°235/123, n°236/123, n°240/131, n°245/203, n°246/203, n°252/124, n°257/106, n°259/105, n°261/104, n°263/103, n°265/102, n°267/97, n°269/109, n°270/120, n°273/126, n°276/200, n°287/201 et n°288/201
8	909/86	RUE D'ALSACE	2,67	
8	927/86	RUE D'ALSACE	1,36	

AUTORISE

- *le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la présente délibération.*

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 3 mars 2026



Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, belonging to Daniel Maenner, the secretary of the meeting.

Daniel MAENNER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 04.03.2026